

## **SEANCE DU 29 mars 2025**

**PRESENTS** : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT – Danielle ROUX

### **Budget**

Le maire présente la clôture du budget 2024 qui est approuvé selon les résultats suivants :

- budget principal fonctionnement : résultat excédentaire reporté de 216 061,94 euros,
- budget principal investissement : résultat excédentaire reporté de 13 300,12 euros,
- budget assainissement fonctionnement : résultat excédentaire reporté de 2 101,32 euros,
- budget assainissement investissement : résultat excédentaire reporté de 54 633,17 euros,
- budget eau fonctionnement : résultat excédentaire reporté de 17 159,23 euros
- budget eau investissement : résultat négatif reporté de 14 190,81 euros

Le maire présente le budget 2025 avec les différents travaux prévus :

- réparation clocher,
- peinture de l'aménagement accès handicapé de la mairie,
- travaux d'aménagement de récupération des eaux pluviales (selon accord de subventions),
- voirie chemin de Forgeat (selon accord de subventions),
- diagnostic assainissement (en cours),
- installation filtrage eau domestique aux Plaines (en cours).

Le budget est approuvé sans augmentation des impôts pour l'année 2025.

### **ZAER :**

Gilles Boulay présente les éléments concernant la dernière rencontre pour la création de ZAER. A cette occasion Gilles Boulay a obtenu que la commune soit incluse dans cette ZAER afin d'autoriser les particuliers éventuellement intéressés à la pose de panneaux photovoltaïques sur leur habitation.

Dans le cadre de discussions au niveau communauté de communes pour la création de Zone d'Aménagement d'Énergies Renouvelables, il est demandé aux communes de mettre à disposition de la population l'enquête publique. Cela a été fait pour la période du 5 au 26 mars.

Les communes doivent délibérer sur ce qu'elles souhaitent autoriser sur leur commune.

L'ensemble des éléments sont présentés à l'ensemble du conseil. A l'issue de cette discussion, il a été délibéré d'autoriser l'ensemble des projets d'énergie renouvelable sauf de nouveaux projets éoliens ou la pose de panneaux photovoltaïques au sol sur des parcelles agricoles.

Le maire indique avoir été sollicité pour un nouveau projet éolien et avec accord de l'ensemble du conseil, il a été décidé de ne pas donner suite.

### **Travaux :**

Le maire présente les différents devis reçus à pour les travaux de récupération des eaux pluviales, le devis retenu est celui de TP Lyaudet pour 46 870 euros HT.

Le maire présente le devis de Dominique Vergnaud pour la plantation des pommiers, les travaux de nettoyage des fossés. Le devis est considéré comme trop imprécis sur la durée des travaux et, est donc refusé.

Les devis de Terrade et de l'ONF sont présentés pour le nettoyage d'une parcelle. Le devis le moins élevé de Terrade est retenu pour 2 160 euros HT.

Le devis du balayage des rues est présenté pour 776,28 euros TTC. Le nettoyage des rues se déroulera le 29 avril.

### **Mise en place de nichoirs pour les chauve-souris dans le cadre de la protection des espèces :**

Le maire présente une convention avec VSB dans le cadre de la mise en place de nichoirs pour la protection des chauve-souris. Le dédommagement est de 2 300 € HT.

La convention est approuvée.

### **Eau :**

Dans le cadre de la gestion de l'eau, Gilles Boulay rapporte les éléments d'une réunion avec l'ARS sur la gestion de l'eau et les nouveaux éléments sur la qualité de l'eau. En effet,, dans les analyses il va être recherché les plastiques polluants et les taux d'analyse vont être abaissés. Les analyses sur la qualité de l'eau vont être de plus en plus restrictives.

Le maire indique que les discussions avec le syndicat Clidane Chavanon se poursuivent afin d'intégrer ce syndicat.

Le maire précise qu'il existe un projet d'utilisation du trop plein d'eau pour les agriculteurs et les jardiniers. Malheureusement, à ce jour les plus gros consommateurs d'eau n'ont pas répondu aux demandes de la mairie. Cela permettrait de faire une estimation sur les travaux pour mettre en place cette utilisation du trop plein.

Le maire indique que de nouvelles taxes obligatoires concernant l'eau vont être mises en place en 2025. EN conséquence, l'augmentation des factures ne sera pas due à l'augmentation du prix de l'eau mais à la mise en place de ces différentes taxes.

Le maire présente le devis de l'entreprise Lemonnier pour le contrat d'entretien du poste de chloration pour 157,73 euros HT/mois. Le devis est validé, l'entreprise Lemonnier a mis en place cette offre de contrat d'entretien à la demande de plusieurs communes.

### **Divers :**

Le maire présente un courrier de l'amicale laïque de Saint Julien Puy Laveze qui demande à la mairie une participation par enfant scolarisé sur la commune de Saint Julien Puy Laveze. Le maire rappelle que la commune de Tortebeze verse une participation à la commune de Saint Julien Puy Lavèze pour les enfants scolarisés sur la commune.

La demande de l'amicale laïque est rejetée.

L'ouverture de la pêche est prévue au 1<sup>er</sup> mai. Les cartes sont disponibles au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Un lâché de truites est prévue.

La mairie a rencontré la DRAT concernant les panneaux de signalisation. La DRAT prend en charge la signalisation hors agglomération. A la demande de la DRAT le cédez le passage à la sortie de la commune en direction de Rochefort Montagne sera supprimé. Le maire propose de mettre un « STOP » à la place du « Cédez-le-passage » à la route du cimetière et la mise en place d'un « cédez le passage » chemin de Bova. La proposition est approuvée.

Marie-Pierre Lafont a procédé à l'état des lieux pour la location de la salle des fêtes. La salle n'a pas été rendue « propre ». Il a donc été décidé que l'état des lieux serait systématique que ce soit pour les particuliers ou les associations. Il est rappelé que les clés doivent être rendues au plus tard le mardi suivant la location.

Danielle Roux indique que le frigo du comité des jeunes a été débranché. Le comité a perdu 200 euros de denrées. La mairie dédommagera le comité des jeunes.

Michel Arnaud propose d'acquérir un frigo congélateur pour les associations. Le maire ne voit pas d'objection mais précise qu'il faudra en contrepartie se séparer des « petits frigos congélateurs » afin de libérer de la place.

Le crépi du gîte est en mauvais état, il a été validé de demander plusieurs devis pour un crépi classique ou crépis isolant.

La date de remise de médaille posthume de William Short a été fixé au 6 septembre 2025.

*Relecture : Gilles BOULAY et Danielle ROUX*